



# FORET COMMUNALE DE SERMERSHEIM

Adjudication de Bois de Chauffage

Jeudi 8 décembre 2022 – 18h30

Maison du Temps Libre – M.T.L. - Place de la Mairie

## Conditions Particulières

1. La revente du lot à une tierce personne est interdite.
2. Les enchères seront au moins égales à 20 €.
3. Tous les lots de bois sont numérotés à la bombe de peinture, le façonnage des lots est obligatoire.
4. Seuls les bois à terre sont à façonner
5. Le débardage à l'aide de câble ou de treuil est **strictement interdit** dans les parcelles
6. La vidange des lots de bois est interdite par temps de pluie ou sol détrempé.
7. La surcharge apparente d'une remorque est interdite.
8. Interdiction de sortir les bois avec un tracteur non adapté.
9. La coupe et la mutilation des lierres sur les arbres sont interdites.
10. Obligation d'utiliser de l'huile biodégradable pour les scies à chaînes.
11. Incinération interdite, mise en petits tas ou éparpillement des rémanents de moins de 7 cm de diamètre.
12. L'utilisation des couloirs de débardage et cloisonnements existants est obligatoire pour sortir le bois.
13. Façonner les stères en forêt, interdiction de sortir les bois longs.
14. Port des équipements de sécurité obligatoire.
15. Le point de rencontre pour les secours est situé à la Mairie de Sermersheim réf : SEL 19.

Délai façonnage : 29 avril 2023

Délai de vidange : 27 Mai 2023

Mairie de SERMERSHEIM

18 Allée des Tilleuls 67230 SERMERSHEIM

Tél. 03 88 74 70 17 – Courriel : [mairie@sermersheim.fr](mailto:mairie@sermersheim.fr)

Site : [www.sermersheim.fr](http://www.sermersheim.fr)

## Note d'Information

**Le soir de la vente il est demandé à tout adjudicataire de présenter une pièce d'identité au moment de la signature du Procès-Verbal.**

Aussi, il est recommandé de **préparer votre carte d'identité dès le début de l'adjudication** (*ceci afin d'éviter une perte de temps pour la recherche de la pièce d'identité au moment de la signature*).

Si vous êtes mandaté pour compte de tiers, **une pièce d'identité du mandant est exigée.**  
Il est impératif de connaître son adresse exacte.

**À défaut la vente sera enregistrée et facturée à votre nom.**

## Paiement

Délai de paiement :  
à partir du Mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023

Et en tous les cas avant enlèvement des bois par dérogation aux clauses générales, aucun escompte ne sera accordé

**Lieu de paiement : – Trésorerie d'ERSTEIN**

Dans le cadre de la réduction du numéraire et de la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent, les moyens de paiement possibles à la Trésorerie d'ERSTEIN sont :

- **La Carte Bancaire**
- **Les Chèques**

Et après réception du titre, les paiements par :

- **Virement**
- **Talon optique au centre de d'encaissement**

## Le détail des lots : 18 lots pour 222 stères

Lieu-Dit	Parcelle	Lot	Feuillus durs	Feuillus tendres	Chêne	Total stères
RIED	24	1	13			13
RIED	24	2	14			14
RIED	24	3	16	1		17
RIED	24	4	7			7
RIED	24	5	7			7
RIED	24	6	15			15
RIED	24	7	8			8
RIED	24	8	9			9
RIED	24	9	7	1		8
RIED	24	10	12			12
RIED	24	11	18			18
RIED	25	12	13			13
RIED	25	13	19			19
RIED	25	14	16			16
RIED	25	15	11			11
RIED	25	16	7		3	10
RIED	25	17	9		2	11
RIED	25	21	14			14